

UNION DES COMORES
Unité - Solidarité - Développement

**DOCUMENT DE PLAIDOYER POUR
LA CONFERENCE DES BAILLEURS DE FONDS EN FAVEUR
DE L'UNION DES COMORES**

***PERENNISER L'UNITE NATIONALE
PAR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL***

Octobre 2005

Préface

Mesdames, Messieurs,

Ce document de plaidoyer, préparé par le gouvernement de l'Union des Comores, est destiné à tous les participants à la Conférence des Bailleurs de Fonds en faveur de l'Union des Comores, qui se tient le 8 décembre 2005 à Maurice.

Il est élaboré dans le but de confirmer à l'ensemble de la communauté internationale, de manière générale, et aux éminents participants à la Conférence de Maurice en particulier, la détermination de toutes les autorités comoriennes, de l'Union comme des îles autonomes, à s'engager, sans faille et sans relâche, dans le processus de développement du pays.

Ce document rappelle d'une manière objective, le chemin parcouru par les Comores depuis avril 1999. Il décrit et met en perspective le souci des autorités comoriennes, de mettre en place les bases solides d'une véritable relance de la croissance dans le pays, ainsi que les fondations d'une lutte efficace et sans merci contre la pauvreté qui est la cause première de la crise sans précédent que vient de vivre le peuple comorien.

Les Comores sont aujourd'hui, un pays résolument engagé sur la voie de la démocratie, du renouveau et du changement. Des progrès majeurs sont d'ores et déjà perceptibles, malgré les faibles ressources dont le pays dispose. Aussi, la Conférence de Maurice vient-elle à point nommé. Elle revêt une importance capitale pour l'avenir du pays.

En effet, la Table Ronde des Donateurs est une partie intégrante des Accords conclus dans le cadre du processus de réconciliation nationale, notamment l'Accord cadre sur la Réconciliation Nationale et l'Accord sur les Dispositions transitoires aux Comores, signés respectivement le 17 février 2001 à Fomboni, dans l'île de Mohéli, et le 20 décembre 2003, au Palais Présidentiel de Beït-Salam, sous le haut parrainage de la Communauté Internationale.

À ce jour, le Gouvernement de l'Union peut affirmer que les Comores ont scrupuleusement respecté les engagements pris devant la communauté internationale lors de la signature des documents sus référencés.

Aujourd'hui, nous émettons l'espoir de voir la communauté internationale remplir les engagements pris, car la situation socio-économique est des plus critiques, alors que des échéances vitales nous attendent dans quelques mois.

La Conférence de Maurice s'intègre en effet, dans la logique des résolutions 58/120, de l'Assemblée Générale de l'ONU, et s'inscrit parfaitement dans la ligne définie par la décision du Conseil Exécutif de l'Union africaine (doc. EX.CL/106(V) qui, en juillet 2004, invitait la Commission de l'Union Africaine, en étroite concertation avec les autorités de la République Maurice et de l'Afrique du Sud, à mobiliser tout l'appui requis, afin de relancer les préparatifs nécessaires à la tenue de cette assise cruciale pour le devenir des Comores.

Cette Conférence des bailleurs de fonds en faveur des Comores, parrainée par la République d'Afrique du Sud, la République de Maurice, la Chine, la France, l'Union Africaine, le PNUD, la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International et l'Union Européenne, sera co-présidée par Son Excellence Monsieur Thabo Mbeki, président de la République d'Afrique du Sud et Son Excellence Navin Chandra RAMGOOLAM, Premier Ministre de la République de Maurice

C'est dans ce contexte que je voudrais, au nom du peuple comorien de toutes les autorités comoriennes, et en mon nom propre, adresser nos sincères remerciements à toutes les éminentes personnalités et figures planétaires prenant part à cette Conférence, ainsi qu'à tous ceux qui la soutiennent, de près ou de loin, car elle constitue, pour l'ensemble du peuple comorien, le Rendez-Vous de tous les espoirs.

Le Président de l'Union des Comores

L'Union des Comores est un archipel constitué de quatre îles principales, situées à l'entrée septentrionale du canal de Mozambique et couvrant une superficie totale de 2.236 km². L'une des îles, Mayotte (Maore, 374 km²), est restée sous administration française au moment de l'accession du territoire à l'indépendance, le 6 juillet 1975.

Du fait de cette situation, la souveraineté de la République comorienne ne s'exerce en pratique, que sur les trois autres îles que sont Mohéli (Mwali, 290 km²), Anjouan (Ndzuwani, 424 km²) et Grande-Comore (Ngazidja, 1148 km²).

Le recensement général de la population et de l'habitat, réalisé en 2003 sur l'ensemble des trois îles, donne une population totale de 576 000 habitants dont 50,3% sont des femmes. Cette population est répartie comme suit :

- MWALI : 6% soit 35 751 habitants
- NDZOUANI : 42 % soit 243 732 habitants
- NGAZIDJA 52 % soit 296 177 habitants

Plus de la moitié de la population a moins de 20 ans (53%). Le poids relatif de la population rurale domine dans les trois îles et le rythme de croissance démographique est estimé à environ 2,1% par année.

La sécession de l'île de Ndzuwani, en 1997, a entraîné le pays dans une longue période d'incertitude politique et institutionnelle qui a menacé jusqu'à l'existence même des Comores, en tant qu'Etat nation. Au terme de longues négociations entre les différentes parties comoriennes, en présence des représentants de la communauté internationale, un processus de réconciliation nationale a été amorcé, avec la signature de l'Accord Cadre de Fomboni intervenu le 17 février 2001. Cet Accord historique a ouvert la voie à la réconciliation nationale.

Le pays s'est donné deux priorités majeures auxquelles a été consacré l'essentiel des énergies et des ressources nationales : la mise en place d'un nouveau cadre institutionnel préservant l'unité des Comores tout en garantissant une autonomie large aux îles et la relance du développement, en faisant de la lutte contre la pauvreté une dimension constitutive des efforts déployés à cet effet.

Des progrès substantiels ont été rapidement enregistrés sur le front politique et institutionnel. Ainsi, dès le 23 décembre 2001, les Comores se sont dotées, par référendum, d'une nouvelle constitution élaborée de manière participative, avec une large implication de toutes les composantes sociopolitiques de la société.

De même, au premier semestre 2002, il a été organisé, avec l'appui de la communauté internationale, et en présence de nombreux observateurs internationaux, des élections libres, démocratiques et transparentes qui ont permis

la mise en place des pouvoirs exécutifs, tant au niveau de l'Union que des îles autonomes.

Au niveau de l'Union, le pouvoir exécutif est, conformément à la constitution, exercé par le président de l'Union assisté de deux vice-présidents originaires de deux îles différentes de la sienne et d'un gouvernement nommé par lui. Le président de l'Union est élu pour quatre ans au suffrage universel direct, à un tour et selon le principe de la tournante entre les îles.

Le pouvoir législatif est exercé par un parlement monocaméral composé de députés dont une partie est élue au suffrage universel direct et une autre partie désignée par les Assemblées des îles.

Au niveau de l'île, le pouvoir exécutif est exercé par le président de l'île assisté d'un gouvernement qu'il nomme. Le président de l'île est élu pour cinq ans au suffrage universel direct, dans un scrutin uninominal à deux tours. Le pouvoir législatif de l'île est détenu par l'Assemblée de l'île dont les membres sont élus au suffrage universel direct.

Même si la mise en place des gouvernements des îles et de l'Union a été à l'origine d'une période de conflit aigu, à cause notamment du flou de la Constitution, dans le domaine des prérogatives spécifiques des entités et des compétences partagées, les Comoriens ont rapidement retrouvé le chemin de la sagesse et de la réconciliation, au terme de la signature, le 20 décembre 2003 à Moroni, des accords sur les Dispositions Transitoires aux Comores, parrainés par la communauté internationale.

Ces accords ont relancé, de manière décisive, le processus de réconciliation nationale, notamment en permettant l'organisation, en mars et avril 2004, des élections législatives, en vue de la mise en place de l'Assemblée de l'Union et des assemblées des îles. Ces élections ont été jugées libres et transparentes par l'ensemble des observateurs.

Aujourd'hui, les Assemblées de l'Union et des îles autonomes sont opérationnelles. Elles ont déjà adopté un certain nombre de lois qui ont permis des avancées significatives dans la consolidation du nouveau cadre institutionnel du pays, notamment la loi organique sur la Cour Constitutionnelle qui est, elle aussi, opérationnelle, et la loi organique, prévue par l'article 9 de la constitution de l'Union, qui précise les domaines de compétence des îles et de l'Union.

Actuellement, les nouvelles institutions du pays sont confrontées à beaucoup de contraintes liées, notamment, aux ressources financières intérieures limitées. Les ressources disponibles n'arrivent pas à couvrir les dépenses de structures et les

autres dépenses induites par la nouvelle architecture institutionnelle. Ainsi, la relance de l'économie et l'élargissement des recettes apparaissent comme une condition plus que jamais nécessaire, non seulement pour permettre au pays de faire face efficacement à ses impératifs de développement de manière générale, mais également pour assurer la pleine fonctionnalité des nouvelles institutions mises en place.

Depuis le début des années 90, les Comores ont poursuivi, avec l'appui des partenaires au développement, notamment les institutions de Bretton Woods, une politique libérale de développement économique, à travers la mise en œuvre de programmes de stabilisation et d'ajustement structurel, visant à promouvoir un développement rationnel du potentiel économique du pays tout en ramenant les déséquilibres macro-économiques à un niveau soutenable à moyen terme.

Malgré les efforts consentis, les résultats obtenus demeurent fragiles au niveau macroéconomique. On note une faible progression du produit intérieur brut à prix constants et des déséquilibres financiers importants et non soutenable à court/moyen terme.

Cette situation a conduit les autorités gouvernementales à mettre en œuvre des initiatives plus audacieuses pour faire face aux principales menaces, notamment le poids insoutenable de la dette extérieure estimée à 264 millions de dollars en 2004, l'inefficacité des actions publiques et la baisse tendancielle de l'aide extérieure. Entre 1996 et 2000, cette dernière est passée de 64 à 16 millions de dollars, soit d'environ 146 \$US par habitant à moins de 25 \$US. Cette situation est venue exacerber la crise socio-économique qu'a traversé le pays et compromet aujourd'hui, la capacité des Comores à atteindre les OMD. Le plan d'actions 2006-2009 préparé par le gouvernement vise à mobiliser l'équivalent d'environ 160 \$US par habitant, ce qui représente en gros la dette extérieure des Comores.

Dans ce contexte difficile de la fin des années 90 et du début du nouveau millénaire, les autorités ont entrepris des actions visant à rationaliser l'aide extérieure, à assainir le secteur public, à faire de la promotion du secteur privé le principal axe de développement à moyen terme et, à réduire la pauvreté. Les premiers résultats enregistrés sont encourageants. Depuis 2002, les données indiquent une croissance positive du PIB par habitant, l'assainissement des finances publiques est en bonne voie, l'inflation semble maîtrisée, et des réformes structurelles ont été engagées, notamment la révision des cadres organiques, la restructuration des services de la douane et la revue de la situation des entreprises publiques en vue de leur cession au secteur privé.

Malgré ces avancées positives, la situation demeure toujours difficile. Ainsi, les mesures prises et la volonté du gouvernement à engager des réformes ne sont pas

suffisantes pour faire face aux multiples problèmes de développement de l'Union des Comores. En effet, malgré les efforts déployés par le gouvernement et les résultats positifs enregistrés, les caractéristiques structurelles et les tendances à long terme de l'économie demeurent encore défavorables.

Aujourd'hui, les Comores font partie du groupe des pays les moins avancés (PMA) et des petits états insulaires en développement (PIED), avec un PNB par habitant de 450 dollars. Le niveau de développement actuel du pays est essentiellement tributaire des performances d'une économie très peu performante qui relève en bonne partie de la nature des investissements jugés insuffisamment productifs. Le ratio de l'investissement par rapport au PIB est passé de 21 % en 1990 à 10,1 % en 2004. La lenteur des progrès réalisés en matière de stabilisation macroéconomique résulte aussi des nombreux déséquilibres structurels et des contraintes naturelles et extérieures sur lesquelles un pays insulaire comme les Comores a peu d'emprise.

Selon le Rapport mondial sur le développement humain 2005, l'indice de développement humain (IDH) des Comores est de 0,540, correspondant à une espérance de vie à la naissance de 63,2 ans, un taux d'alphabétisation des adultes de 56,2 %, et un taux brut de scolarisation, tous niveaux confondus, de 47,0 %. L'Union des Comores est classée, suivant l'IDH, au 132^e rang sur 177 pays.

Quant au taux de pauvreté humaine (IPH-1), il est estimé à 31,4 % avec un taux de mortalité infanto-juvénile de 74 pour mille en 2002, un taux d'insuffisance pondérale de 25 % et un taux de retard de croissance des enfants de moins de 5 ans de 42 %.

L'analyse des données de l'Enquête intégrée auprès des ménages (EIM) réalisée en 2004 montre que malgré les résultats positifs enregistrés dans le processus de développement du pays au cours des années récentes, on note une plus grande fragilité sociale en 2004 comparativement à 1995, pour des raisons liées à la croissance économique et à l'inégalité des revenus. C'est pour faire face à ces défis que des actions prioritaires ont été identifiées dans la Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (SCRIP), et que leur mise en œuvre permette au pays de tendre positivement vers la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

En 2003, L'Union des Comores a en effet élaboré cette stratégie qui sert aujourd'hui de cadre de référence pour son développement et dont l'objectif global est de réaliser une croissance forte et durable, de l'ordre de 5% par an, et de réduire la pauvreté monétaire de moitié à l'horizon 2015.

La stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté a ainsi identifié les secteurs dans lesquels sont concentrés les pauvres de manière à accroître directement et rapidement leur revenu et assurant d'autre part, le développement à moyen terme de nouveaux secteurs porteurs de croissance. C'est pour cela que dans une perspective de court terme, le secteur agroalimentaire en général et le secteur des micro et petites entreprises (en particulier dans les domaines de la pêche, l'élevage,...) ont été retenus pour la relance de notre économie.

La promotion de la croissance dans ces secteurs contribuera directement à la création de revenus pour les ménages et le gouvernement. Dans le cadre d'une vision à moyen et long terme, le gouvernement compte également promouvoir le développement du secteur privé national et étranger dans certains créneaux particuliers du secteur agroalimentaire orientés à l'exportation et des services (NTIC).

La SCRP met un accent particulier sur le développement du tourisme. Les Comores disposent d'une potentialité considérable et de multiples attraits touristiques patrimoniaux (naturels et culturels). Les données préliminaires indiquent que les Comores disposent d'atouts importants dans ce secteur qui pourrait devenir à moyen et long terme une source majeure d'activités, d'emplois, de revenus pour les ménages et l'État, et de devises.

De plus, le tourisme est un secteur particulièrement intéressant dans une perspective de réduction de la pauvreté dans la mesure où il est intensif en emplois et où les emplois qualifiés nécessitent pour la plupart une formation courte (de quelques mois à quelques années). C'est aussi un secteur qui représente une source durable de revenus, susceptible également d'avoir des effets d'entraînement pour beaucoup d'autres secteurs.

La SCRP retient sept (7) axes stratégiques :

- Axe stratégique 1 : Créer les conditions d'un développement économique durable. Cet axe concerne la réforme des finances publiques, le développement et la réhabilitation des infrastructures économiques et de communication et la relance du secteur de l'énergie.
- Axe stratégique 2 : Relancer le secteur privé en mettant l'emphase sur les secteurs porteurs. L'axe concerne notamment la promotion des secteurs suivants : agriculture, pêche, élevage, tourisme, et les autres secteurs privés, incluant le secteur de la micro-finance.
- Axe stratégique 3 : Renforcer la gouvernance et la justice. Cet axe vise à consolider les institutions nationales, améliorer la gouvernance et l'efficacité

des institutions constitutionnelles et garantir un accès et une justice équitable à tous citoyens.

- Axe stratégique 4 : Améliorer l'état sanitaire de la population. Le gouvernement concentrera ses efforts sur la lutte contre les maladies prioritaires, l'amélioration de la santé maternelle, la prévention en matière de d'IST et VIH/SIDA, et l'amélioration de la gestion du système de santé.
- Axe stratégique 5 : Promouvoir l'éducation et la formation professionnelle en vue d'améliorer le capital humain. L'axe stratégique 5 vise à consolider le développement du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle de manière à produire une société éduquée, capable de saisir les opportunités économiques et socialement responsable.
- Axe stratégique 6 : Promouvoir un environnement sain et garantir la durabilité du développement. Cet axe revêt un intérêt particulier car les questions environnementales affectent toutes les activités économiques aux Comores et ont une incidence directe sur la qualité de vie et les conditions sanitaires de la population.
- Axe stratégique 7 : Renforcer la sécurité et la lutte contre le terrorisme. Cet axe 7 vise à assurer la sécurité des biens et des personnes et à lutter contre le terrorisme.

Le gouvernement entend concentrer ses efforts humains et financiers et orienter ceux de ses partenaires au développement au cours des quatre (4) prochaines années à la mise en œuvre des programmes prioritaires retenus dans ce plan d'actions.

Afin d'assurer des résultats tangibles et durables, la stratégie introduit une véritable rupture par rapport aux pratiques des années antérieures. Ainsi le Programme d'Investissement Public (PIP) ne se présente plus sous forme de fiches de projets disparates mais comme un ensemble cohérent de programmes prioritaires qui s'inscrivent dans les objectifs sectoriels de la SCRP. Cela contribuera à l'amélioration de l'efficacité des investissements publics au sein desquels une attention particulière est accordée à l'amélioration des infrastructures économiques et des services d'appui à la production, tout en veillant à augmenter la productivité dans le secteur public.

Le gouvernement reconnaît que le secteur public doit être modernisé. C'est ainsi que les objectifs du gouvernement dans le cadre de la SCRP visent une accélération et une consolidation des réformes du secteur public entreprises depuis 2004. Celles-ci concernent le respect des grands équilibres économiques, en particulier au niveau du budget de l'État et de la balance des paiements, et la création des conditions d'une croissance économique forte et durable, à travers la mise en place d'un environnement incitatif et propice au développement du secteur privé.

Plus spécifiquement, le gouvernement entend poursuivre une politique assurant un cadre macro-économique sain, car cela constitue une condition nécessaire à une croissance forte et à une meilleure compétitivité de l'activité économique. Ainsi, les politiques budgétaires et fiscales engagées viseront à maintenir le solde budgétaire à un niveau soutenable. Le solde primaire s'établirait à une moyenne annuelle de 2,2 % du PIB. Ce scénario repose sur l'hypothèse d'un rattrapage progressif du retard de la croissance à partir des secteurs porteurs tels que l'agroalimentaire, le tourisme, les activités de transport, la pêche, l'artisanat, les petites et moyennes entreprises produisant des biens de substitution aux importations, et la délocalisation des services.

La politique budgétaire sera orientée sur la maîtrise des dépenses, la réalisation de résultats mesurables dans un cadre de moyen terme, le renforcement de l'efficacité et de la transparence dans la gestion publique, et le renforcement du contrôle budgétaire en vue d'améliorer l'efficacité du budget de l'État.

Des réformes sont déjà en cours, avec le soutien de la Banque mondiale, en vue de rationaliser la dépense publique et améliorer la qualité du service rendu dans un contexte de redressement des finances publiques. Ces réformes portent sur la mise en place d'une nouvelle approche budgétaire, sur l'adoption d'une nouvelle nomenclature budgétaire et sur le contrôle interne et externe. Pour maîtriser efficacement l'évolution des dépenses publiques, le gouvernement s'engage à réduire le poids relatif de la masse salariale, à gérer efficacement la dette publique et à rationaliser les dépenses publiques. La masse salariale représentait en 2004 plus de 51 % des recettes totales de l'État et plus de 56 % des dépenses primaires courantes. Compte tenu des autres engagements contractuels (pensions, dette et autres charges contractuelles incompressibles), elle devient de plus en plus difficile à supporter.

Aussi, la maîtrise de la masse salariale constitue-t-elle un axe principal de la réforme administrative. À cet effet, plusieurs mesures sont en cours visant, d'une part, à améliorer le rendement des fonctionnaires et autres agents de l'État et, d'autre part, à rehausser les prestations des services publics, sans générer des incidences sur la masse salariale. Ces mesures portent sur la mise en place des cadres organiques de l'administration comorienne, sur l'introduction de nouveaux instruments pour une gestion prévisionnelle des ressources humaines, sur la gestion efficace des postes budgétaires et sur la réforme du système de rémunération.

Pour consolider les équilibres fondamentaux et maîtriser le déficit budgétaire, plusieurs mesures de réduction des dépenses seront prises. Il s'agit, outre la masse salariale, de responsabiliser les ministères en matière de respect des dotations budgétaires, afin d'éviter la constitution de nouveaux arriérés, d'engager les

dépenses en tenant compte de la trésorerie escomptée et de limiter les transferts budgétaires au strict minimum nécessaire.

La nouvelle approche budgétaire du gouvernement s'articulera autour de trois axes principaux: (i) le financement des programmes du gouvernement et non plus des structures, (ii) l'affectation des moyens en fonction des objectifs à atteindre et (iii) la mise en place d'indicateurs de performance et la détermination de cibles annuelles précises.

À partir du budget 2006, le gouvernement mettra en place les budgets programmes dans deux secteurs prioritaires (l'éducation et la santé). Ce mécanisme sera généralisé à tous les secteurs en 2009. Déjà, dans le cadre de la préparation du plan d'action de la SCRP pour la période 2006 - 2009, un effort a été fait pour établir une programmation basée sur une approche de budget-programme consolidé.

La réforme de la nomenclature budgétaire a été initiée et concerne toutes les dépenses du budget général et des budgets annexes, les recettes et les comptes spéciaux du trésor. Cette nomenclature sera opérationnelle avec la préparation du budget 2006. Elle facilitera la préparation du budget et le suivi de l'exécution budgétaire. Les objectifs recherchés consistent à renforcer les capacités d'analyse du budget, apprécier mieux l'impact des dépenses sur la réduction de la pauvreté et fournir plus de transparence dans le processus d'exécution budgétaire.

Enfin, avec la nouvelle Loi sur les opérations financières de l'État, le gouvernement déposera obligatoirement au bureau de l'Assemblée, comme annexe de la Loi de finances, un rapport de performance en terme de résultats atteints et de perspectives d'avenir. Cette loi offre l'opportunité à l'Assemblée de renforcer son contrôle sur l'exécution du budget, au titre des pouvoirs de suivi et de contrôle accordés à la commission chargée des finances et sur la base de la communication, par le gouvernement, des indicateurs macro-économiques et budgétaires du trimestre passé, au début de chaque trimestre ou du rapport de la Cour des comptes relatif à l'exécution, qui doit être voté avant l'exercice budgétaire.

Pour augmenter les recettes de l'État, plusieurs réformes ont été amorcées, portant notamment sur la simplification, l'harmonisation et la transparence du système douanier et fiscal. Des efforts sont en cours pour procéder à l'harmonisation et à la simplification du tarif douanier sur l'ensemble du territoire et supprimer les exonérations discrétionnaires.

Pour ne pas pénaliser les investissements dont le pays a besoin pour son développement et pour capter le maximum de recettes, les exonérations entrant dans le code des investissements feront l'objet d'un arrêté conjoint des Ministres d'Etat chargés du Budget et de l'Economie. Enfin, pour encourager les importations par voie aérienne dont le fret est particulièrement élevé, un nouveau mode de taxation incitatif sera arrêté.

Par ailleurs, le gouvernement mettra en place progressivement un système de gestion intégrée des ressources financières qui vise l'élargissement de l'assiette fiscale et la consolidation du contrôle fiscal à travers la mise en place d'un numéro d'identification fiscal unique.

De nombreuses réformes structurelles et organisationnelles sont également en cours et seront poursuivies au cours de la période 2006 - 2009. Il s'agit, entre autres, de la révision du Code des douanes pour tenir compte des nouvelles dispositions institutionnelles, de la définition des responsabilités des acteurs intervenant dans la prise en charge des marchandises, notamment des commissionnaires en douanes.

Les Comores prennent acte de la globalisation et de la libéralisation de l'économie mondiale et souhaite y participer plus activement en renforçant sa présence sur ses marchés traditionnels et en tentant de pénétrer des marchés nouveaux. Le pays s'efforcera de tirer le meilleur parti possible de son intégration dans des arrangements régionaux (COI, COMESA) et du cadre de coopération UE/ACP consacré par le nouvel Accord de Cotonou à travers l'Accord de partenariat économique /UE en cours de négociations.

Les Comores qui ne sont pas membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) envisage d'y adhérer. Pourtant, le pays entend se conformer aux obligations qui en découlent et aspire à participer pleinement aux futures négociations multilatérales. Le gouvernement a relancé le processus dit du Cadre intégré d'assistance technique en matière commerciale, programme destinée aux PMA issu de la déclaration de Singapour de 1996 de l'OMC, en visant l'atteinte des principaux objectifs de ce programme d'assistance multilatérale.

En février 2005, les autorités comoriennes ont conclu avec le FMI un nouveau Programme de référence (Staff Monitored Program) qui ouvre la voie à la mise en place d'un programme formel avec cette institution, appuyé par une FRPC (Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance).

Pour réussir ce programme et bénéficier des fonds prévus par le programme de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés(IPSTE) à laquelle le pays est éligible depuis 2002, le pays déploie des efforts énormes, incluant l'adoption de

mesures d'ajustement difficilement compatibles avec la phase actuelle de consolidation des nouvelles institutions.

L'Union des Comores figure sur la liste des pays identifiés par le G8, lors de sa dernière réunion tenue au Royaume Uni, pour bénéficier d'une réduction importante de la dette extérieure.

En organisant la conférence des partenaires au développement, le 08 décembre 2005 à Maurice, le gouvernement Comorien vise un double objectif :

- Engager des concertations avec ses partenaires autour du programme de développement du pays afin de relancer la coopération ;
- Mobiliser les ressources nécessaires au financement du plan d'actions 2006 – 2009 visant l'opérationnalisation de la SCRP.

C'est ainsi que les Gouvernements des îles et de l'Union ont élaboré et fait adopter par l'assemblée nationale un budget consolidé conforme aux souhaits des partenaires au développement, notamment les institutions de Bretton Woods.

Ils ont d'ailleurs signé ensemble la lettre d'intention dans le cadre du nouveau SMP avec le FMI et collaborent harmonieusement à sa mise en œuvre. Les îles et l'Union œuvrent également ensemble dans le cadre de la préparation des documents techniques de la conférence, leurs différents représentants étant présents à tous les niveaux du dispositif institutionnel mis en place pour piloter le processus.

Aujourd'hui, l'Union des Comores se trouve à la croisée des chemins. D'une part, elle doit poursuivre la mise en place et l'opérationnalisation des nouvelles institutions constitutionnelles et, d'autre part, faire face aux innombrables défis de développement, en particulier la relance de la croissance et la réduction de la pauvreté.

L'Union des Comores a donc plus que jamais besoin de tout l'accompagnement multiforme de ses partenaires au développement, pour consolider les divers acquis de la réconciliation nationale et améliorer rapidement les conditions de vie de la population, afin de ne pas retomber dans la situation de marasme ex-ante qui avait conduit le pays au bord de l'implosion.

L'ensemble des autorités du pays, ainsi que les diverses composantes de la population sont mobilisés pour la tenue de cette conférence car de son succès dépend l'évolution positive de la situation socio-économique et politique à court et moyen termes de l'Union des Comores.

ANNEXE

APERÇU DE LA SITUATION CONCERNANT LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT (OMD) AUX COMORES

OBJECTIFS ET CIBLES	LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT SERONT – ILS ATTEINTS ? ¹
<p>1. ÉLIMINER L'EXTRÊME PAUVRETÉ ET LA FAIM</p> <p><i>CIBLE 1</i> : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieure au seuil national de pauvreté.</p> <p><i>CIBLE 2</i> : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim.</p>	<p>Potentiellement</p> <p>Potentiellement</p>
<p>2. ASSURER UNE EDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS</p> <p><i>CIBLE 3</i> : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.</p>	<p>Probablement</p>
<p>3. PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES</p> <p><i>CIBLE 4</i> : Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux d'enseignement en 2015 au plus tard.</p>	<p>Probablement (<i>surtout pour le primaire et à l'horizon 2015</i>)</p>
<p>4. RÉDUIRE LA MORTALITÉ DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS</p> <p><i>CIBLE 5</i> : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.</p>	<p>Probablement</p>
<p>5. AMÉLIORER LA SANTÉ MATERNELLE</p> <p><i>CIBLE 6</i> : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle.</p>	<p>Potentiellement</p>
<p>6. COMBATTRE LE VIH/SIDA, LE PALUDISME ET D'AUTRES MALADIES</p> <p><i>CIBLE 7</i> : D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/Sida et commencé à inverser la tendance actuelle.</p> <p><i>CIBLE 8</i> : D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle.</p>	<p>Potentiellement</p> <p>Potentiellement</p>
<p>7. ASSURER UN ENVIRONNEMENT DURABLE</p> <p><i>CIBLE 9</i> : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.</p> <p><i>CIBLE 10</i> : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre.</p>	<p>Invraisemblablement</p> <p>Potentiellement</p>
<p>8. METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT</p> <p><i>CIBLE 15</i> : Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme.</p> <p><i>Cible 16</i> : En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile.</p> <p><i>CIBLE 18</i> : en coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous.</p>	<p>Potentiellement</p> <p>Potentiellement</p> <p>Potentiellement</p>

¹ La cible sera atteinte : **Probablement** lorsque la tendance observée est meilleure que la tendance théorique, **Potentiellement** si la tendance observée s'écarte légèrement de la tendance théorique et **Invraisemblablement** si la tendance observée s'écarte de loin de la tendance théorique.